

# COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 30 MAI 2016**

**Présents :** Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie, Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

**Absent excusé :** Mr FROQUET Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Damien CORTINOVIS.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES STATUTS – DESIGNATION D'UN SECOND SUPPLEANT :**

Monsieur le Maire informe que le SIEA a décidé de modifier son règlement intérieur et ses statuts pour permettre la tenue de plusieurs assemblées par an au lieu d'une seule actuellement et pour augmenter le nombre de suppléants de chaque commune membre.

Monsieur le Maire présente les modifications :

#### **Règlement intérieur :**

. Modifications relatives à la périodicité : « Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Le Bureau se réunit au moins trois fois par an. »

. Les convocations : « La convocation est adressée aux membres titulaires du Comité, ainsi que, pour information, aux suppléants, par écrit, à leur domicile ou s'ils en font la demande, à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée. »

#### **Les statuts :**

. Article 5 - 3<sup>ème</sup> alinéa : « Chaque commune membre procède à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au comité avec voix délibérative ».

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un second délégué suppléant. Il rappelle que Mr Jean-Michel CURVAT est titulaire et que Mr Patrice ANGELOZ est suppléant.

Monsieur Didier ZANARDI est le seul candidat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la modification du règlement intérieur du SIEA et approuve la modification des statuts du Syndicat, notamment l'article 5 alinéa 3. Il désigne Monsieur Didier ZANARDI délégué suppléant supplémentaire pour la commune de Béard-Géovreissiat.

### **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES 2016-2017 :**

#### **Mise en place d'une tarification du service :**

Monsieur le Maire informe que la Commission Ecole a examiné le coût de fonctionnement et les fréquentations enregistrées au cours de l'année scolaire 2015-2016 pour les nouvelles activités périscolaires.

Le coût annuel du personnel d'encadrement s'élève à 12 880 € pour 4 agents, auquel il convient de rajouter les achats pour 471 €, soit un total de 13 351 €.

Monsieur COMTET rappelle que suite à la signature d'un PEdT (Projet Educatif de Territoire), la commune bénéficie du maintien du fonds de soutien de l'Etat de 50 € par élève, soit pour 91 élèves scolarisés, un montant de 4 550 €. Le coût annuel à la charge de la commune s'élève donc à 8 801 €.

Il rappelle qu'il s'agit, depuis 2 ans, d'une dépense supplémentaire pour la commune et que les dotations de l'Etat diminuent fortement alors que les transferts ou les désengagements se poursuivent.

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat a baissé de 85 309 € en 2014 à 74 843 € en 2015, pour atteindre 65 858 € en 2016, soit une baisse de 10 000 € par an.

Concernant la fréquentation des TAP, les effectifs se stabilisent à environ 70 élèves.

Compte tenu de ces éléments, la commission propose de mettre en place une tarification qui permettra de financer une partie de ce service.

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place une modulation du tarif proposé.

Après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre, le Conseil Municipal décide :

. De mettre en place une tarification pour le financement des Temps d'Activités Périscolaires à compter du mois de septembre 2016.

. De fixer un forfait mensuel de 9 € facturé de septembre à juin par enfant inscrit aux Temps d'Activités Périscolaires.

. De mettre en place une gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé à l'école de Béard-Géovreissiat.

Le Conseil Municipal décide de modifier le règlement des TAP en indiquant que « Les Temps d'Activités Périscolaires sont payants au tarif forfaitaire de 9 € par mois et par enfant inscrit aux TAP. Cette somme sera facturée mensuellement de septembre à juin. »

Il rappelle que pour les enfants fréquentant les Temps d'Activités Périscolaires et qui sont inscrits à la garderie périscolaire au minimum de 16h à 17h, le décompte de garderie s'effectue à compter de la 2<sup>ème</sup> demi-heure, soit à partir de 16h30.

#### **Avenant au Projet Educatif de Territoire (PEdT) :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un Projet Educatif de Territoire le 1<sup>er</sup> juin 2015, d'une durée d'un an pour l'année scolaire 2015-2016. Il indique qu'il convient de déposer un avenant au PEdT pour la prochaine année scolaire.

Il indique que ce document prévoit :

- . les taux d'encadrement,
- . les activités proposées,
- . les moyens mis en œuvre,
- . les objectifs éducatifs,
- . les effets attendus.

Le Conseil Municipal décide de reconduire le Projet Educatif de Territoire signé en juin 2015 en modifiant par avenant le mode de financement du service et en indiquant la tarification votée.

#### **CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE EN 2015-2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'ouverture du restaurant scolaire à la rentrée 2012/2013, les repas sont fournis et livrés par la SAS Restauration Pour Collectivités de Manziat.

Il indique qu'il convient de renouveler le contrat pour la prochaine année scolaire, et communique la proposition transmise par la société RPC pour une reconduction du tarif de 2,46 € HT le repas, soit 2,60 € TTC.

Monsieur COMTET rappelle que la commune facture le repas au tarif de 4,50 € et précise que pour 2015-2016, le nombre de repas livré est estimé à 4 429, représentant une moyenne de 31 repas par jour de restauration scolaire. Etant très satisfait de la prestation assurée par RPC, Monsieur COMTET propose d'accepter l'offre de RPC et de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **REFUS D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'ETAT DE L'OUEST RHONE-ALPES SUR LE DEPARTEMENT DE L'AIN :**

Monsieur le Maire communique l'information transmise par Monsieur le Président de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain concernant le projet d'extension de l'Etablissement Public d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes, et donc du département de l'Ain, et en priorité sur les zones non couvertes par un EPFL.

Il indique que cet outil aurait pour conséquence de ponctionner une fiscalité locale supplémentaire auprès des habitants de l'Ain, afin de financer ses coûts de fonctionnement très lourds, sans apporter de nouveaux services ou plus-values aux territoires que l'EPF de l'Ain couvre actuellement.

C'est pourquoi, l'ensemble des membres de l'EPF de l'Ain souhaitent que les collectivités du Département marquent fortement leur hostilité à ce projet d'extension en prenant une délibération formelle à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- . Refuse catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public d'Etat de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain,
- . Refuse tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département de l'Ain au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- . Affirme que l'Etablissement Public Foncier de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités territoriales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques de l'Etat.

**ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR LA D18 RUE DE BEARD/RUE DE LA CROIX :**

Monsieur le Maire informe de l'avancement de l'étude et communique la dernière esquisse transmise par Monsieur Lacroix, prenant en compte les remarques du Conseil Municipal et proposant un troisième plateau au carrefour avec la rue de la Croix. Monsieur COMTET informe qu'au vu de cette nouvelle proposition, et afin de coordonner au mieux la réalisation des aménagements, une réunion de la Commission de Travaux est prévue le mardi 7 juin avec le Conseil Départemental de l'Ain, le SIEA et INFRATECH.

Monsieur COMTET indique que ce nouveau projet répond mieux aux attentes de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état d'avancement de l'étude.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

. **Conseil Municipal des Enfants** : Mme RYSER informe qu'une rencontre est prévue le 13 juin en vue d'une réflexion pour la décoration des massifs de fleurs de la commune.

. **Fête de la Saint-Jean-Baptiste** : Monsieur COMTET rappelle la fête organisée par le Comité des Fêtes à l'occasion de la Saint-Jean et le verre de l'amitié offert par la Commune après la messe de la Saint-Jean-Baptiste dimanche 26 juin devant le Four de Géovreissiat à partir de 11h15.

**Prochain Conseil Municipal : lundi 27 juin 2016 à 19h30.**

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.